

de mise en vigueur

du 7 juin 2023

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Le décret 14 mars 2023 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 2'820'000.- pour financer la mesure d'impulsion du Plan climat vaudois concernant les plans d'intervention et d'alarme à la population face aux risques climatiques (BLV 814.00), publié dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 28 mars 2023, entre en vigueur avec effet au 15 juin 2023.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 juin 2023.

La présidente:

C. Luisier Brodard

Le chancelier:

A. Buffat

Date de publication : 13 juin 2023